Copie de https://aida.ineris.fr/reglementation/decret-ndeg-2026-23-230126-relatif-a-trajectoire-rechauffement-reference-ladaptation, enregistrée le 1er novembre 2026

A PROPOS DU DOCUMENT

Type : Décret

État : en vigueur

Date de signature : 23/01/2026

Date de publication : 25/01/2026

Contenus liés

Décret n° 2026-23 du 23/01/26 relatif à la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique

Tél
au
for
PD

(JO n° 021 du 25 janvier 2026)

NOR : TECR2530221D

Publics concernés : Etat, collectivités territoriales, entreprises.

Objet : définition de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Application : le décret est un texte autonome.

Vus

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 229-1 ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 5 septembre au 1er octobre 2025, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Article 1er du décret du 23 janvier 2026

Au chapitre IX du titre II du livre II du code de l'environnement :

1° Le titre du chapitre est complété par les mots : « et adaptation au changement climatique » ;

2° La section 1 est remplacée par les dispositions suivantes :

« Section 1

« Adaptation au changement climatique

« Art. R. 229-1. Le ministre chargé de l'adaptation au changement climatique définit par arrêté une trajectoire de réchauffement de référence pour la France, sur la base des meilleures données scientifiques disponibles, en particulier des rapports publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, après consultation du Conseil national de la transition écologique.

« Art. R. 229-2. I. La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique est définie à différents horizons temporels et exprimée en niveaux de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle. Elle indique les niveaux de réchauffement pour la métropole et les outre-mer, sur la base de données fournies par l'établissement public Météo-France.

« II. Elle est mise à jour, le cas échéant, en fonction de l'actualisation des meilleures données scientifiques disponibles, en particulier des conclusions et des rapports publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

« Art. R. 229-3. Les projections climatiques territorialisées de référence correspondant à la trajectoire mentionnée à l'article R. 229-1 sont mises à la disposition du public dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'adaptation au changement climatique. »

Article 2 du décret du 23 janvier 2026

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 23 janvier 2026.

Sébastien Lecornu
Par le Premier ministre :

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,
Monique Barbut

Documents liés

Vient modifier :
Livre II : Milieux Physiques - Titre II : Air et Atmosphère (partie réglementaire)
Fait référence à :
Livre I : Dispositions communes (Partie législative)
Livre II : Milieux physiques (Partie législative)

Thématiques liées

Air > Effet de serre

© Ineris 2026. Tous droits réservés.